

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 décembre 2009

DÉLIBÉRATION n°2009-115

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29

en exercice : 29

qui ont pris part à la
délibération : 26

Date de convocation :
01 décembre 2009

L'an deux mille neuf, le 07 décembre à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présents : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, , Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Jérôme MAGNIN, Stéphanie COLPIN, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : Mme GULGLIELMO Isabelle à Mme Mireille PERINEL, Melle FAUCON BIGUET Sophie à Mme GAILLARD Annick, Mme BLANCHARD Maud à M Jean-Marc BRUEL.

Absent(e)s : Mme Houria LATRECHE , M Yves PICHON, M Kamel BOUZERARA,

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. M Maurice RAGOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : Mireille PERINEL

Objet : SOLIDARITE – Avenant n°6 avec les bailleurs sociaux et l'AGIL pour le renouvellement du poste d'agent de proximité Buisserate

Madame Perinel rappelle qu'au titre de la prolongation du CUCS 2007-2009 pour l'année 2010, AGIL va présenter une action prévoyant le renouvellement d'un poste d'un agent de proximité sur le quartier Buisserate.

Pour ce faire, un poste d'agent de proximité à mi- temps, supporté par l'AGIL, a été créé novembre 2004 sur la base d'un contrat d'insertion pour créer une présence active et rassurante sur la résidence. Ce contrat d'insertion a été transformé en contrat à durée indéterminée en décembre 2004.

Cet agent de proximité a pour mission l'entretien et la surveillance des parties communes des immeubles d'habitat social et des espaces extérieurs et publics du quartier. Son action repose donc sur un service de veille technique, d'entretien et maintenance, en relation permanente avec l'habitant.

Il convient de reconduire cette action pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

Ce poste est cofinancé par les bailleurs (OPAC et Pluralis), la commune, le Conseil régional et la Métro au titre du CUCS.

Le rapporteur entendu,
le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- AUTORISE le maire à signer l'avenant n°6 de la convention relative à la mise en place d'un agent de proximité sur le quartier Buisserate.
- AUTORISE l'inscription au budget 2010 La somme de 2 100 euros.

VOTE : A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 08 décembre 2009

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture le
et sa publication le

Le Maire

Yannik OLLIVIER